

Dijon, le 05 février 2021

Le vice-président
Cohésion territoriale

Direction de l'Aménagement du Territoire
Sylvie BAYARD
Tél : 03.81.61.64.93
sylvie.bayard@bourgognefranchecomte.fr

Réf du courrier : DAT-DT-SB-210243

MONSIEUR ANTHONY VADOT
PRÉSIDENT
SYNDICAT MIXTE DE LA BRESSE BOURGUIGNONNE
MAISON DE L'INFORMATION, DE LA FORMATION
ET DE L'EMPLOI
4, PROMENADE DES CORDELIERS
71500 LOUHANS

Monsieur le Président,

A l'issue de la consultation engagée en octobre dernier, vous avez transmis à la Région une liste de projets de votre territoire susceptibles d'être soutenus via le dispositif nouveau voté dans le cadre du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) - règlement d'intervention 30.16 « appui aux projets de relance et de transformation dans le cadre de la cohésion territoriale régionale ».

L'analyse de l'ensemble des projets relayés par les territoires (plus de 530) a permis de retenir au final 93 opérations répondant aux critères du règlement, considérant les informations communiquées. Un travail de priorisation a été mené, sur la base du calendrier prévisionnel de mise en œuvre et du caractère structurant de l'équipement, pour répartir les projets dans deux listes, dans la mesure où l'ensemble des sollicitations formulées dépasse en effet les moyens financiers alloués à ce règlement, soit 11.2 M€. Ainsi, une liste principale et une liste complémentaire ont été établies.

Les opérations retenues dans la liste principale correspondent ainsi à des projets retenus dans le cadre de l'enveloppe budgétaire régionale actuelle de 11.2M€. La Région s'est engagée ainsi, par délibération du 5 février dernier, à soutenir ces projets, sous réserve du dépôt de la demande par le porteur avant la fin 2021, et sous réserve du respect des critères du règlement, notamment en termes de démarrage effectif des travaux avant fin 2021 et d'attente des éco-conditions.

Il convient aujourd'hui que vous relayiez l'information auprès des différents porteurs et nous comptons sur votre mobilisation pour que les maîtres d'ouvrage et leur équipe de maîtrise d'œuvre se mettent en relation très rapidement avec les services régionaux pour enclencher l'accompagnement technique et qualitatif.

Les opérations retenues dans la liste complémentaire sont quant à elles susceptibles de bénéficier d'un soutien régional, sous réserve d'une mobilisation budgétaire complémentaire. Les élus régionaux seront ainsi appelés à statuer sur un abondement de crédits lors du budget supplémentaire qui sera voté le 9 avril prochain.

Dans l'attente, les porteurs de projets doivent poursuivre l'élaboration de leurs projets, et les équipes techniques de la Région sont à votre disposition et celles des porteurs pour échanger sur ces opérations.

Pour votre territoire, voici les opérations retenues :

Liste principale

- Déploiement du schéma cyclable sur le territoire de Louhans-Châteaurenaud
- Transformation de la gare en médiathèque à Louhans-Châteaurenaud
- Mise en place et développement de l'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire (Etudes Phase 1 Saint Germain du Bois)
- Mise en place et développement de l'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire (Etudes Phase 2 Mervans Thurey)
- Aménagement de la traversée du bourg et de la place publique de Saint-Usuge

Liste complémentaire

- Mise en place et développement de l'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire - Phase 1 Saint Germain du Bois (71)
- Mise en place et développement de l'accueil petite enfance sur l'ensemble du territoire communautaire - Phase 2 Mervans Thurey (71)

J'appelle votre attention sur l'importance du respect du calendrier attaché à ce règlement d'intervention pour bénéficier de la subvention. Les travaux devront démarrer au plus tard le 31/12/2021 (ordre de service a minima) et le dossier de demande de solde devra être transmis au plus tard le 30/09/2023.

Les dossiers peuvent d'ores et déjà être déposés sur le dispositif Olga dédié ouvert sur la plateforme de la Région. Ils pourront l'être jusqu'au 31/12/2021.

Parmi les autres projets identifiés sur vos territoires, certains pourraient bénéficier de soutiens de la Région au titre d'autres programmes, dans le cadre du PAIR ou non. Les équipes de la Direction Aménagement du Territoire de la Région prendront votre attache pour préciser ces potentielles possibilités d'intervention.

Enfin, je vous rappelle la nécessité de déposer les dossiers de demande de subvention des contrats Cap territoires 2018 – 2021, pour une bonne gestion budgétaire, très rapidement et au plus tard le 31/08/2021. Je compte sur vous pour sensibiliser de nouveau les porteurs de projets à cet impératif, de nombreuses subventions restent à attribuer.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.

Éric HOULLEY

